

Dans ce numéro du *Journal des employeurs* :

- Voici Sari Taha, conseiller en ressources humaines et administrateur d'OMERS
- Faits saillants de la séance d'information printanière 2015 d'OMERS
- Warren Bell, chef de l'exploitation d'OMERS, communique avec les employeurs
- Aidez-nous à aider vos participants à OMERS
- Détachements : les bases
- Offrir l'adhésion à OMERS aux employés
- Travailler ensemble pour protéger les renseignements personnels des participants
- Questions et réponses
- Mises à jour et rappels de l'administration

Voici Sari Taha, conseiller en ressources humaines et administrateur d'OMERS

OMERS est fière de servir les participants qui travaillent et soutiennent les citoyens dans diverses collectivités de l'Ontario, incluant les employés des municipalités, des conseils scolaires, des organismes d'aide aux enfants et des centrales hydroélectriques. Sari Taha est l'un de ces participants. Il est également administrateur d'OMERS.

« J'aime vraiment ce que je fais; je suis reconnaissant d'avoir cet emploi et de l'adhésion au régime de retraite d'OMERS que mon employeur m'accorde », explique Sari Taha, directeur principal des ressources humaines à la Halton District School Board. Sari travaille à la commission scolaire, qui sert plus de 60 000 étudiants, depuis 2002.

En plus des membres de son personnel enseignant, qui sont des participants au régime de retraite des enseignants de l'Ontario, le Halton District School Board a environ 2 000 employés non enseignants et de soutien qui sont des participants au régime de retraite d'OMERS.

« Une des raisons pour lesquelles nous sommes en mesure d'attirer et de fidéliser les employés est notre régime de rémunération concurrentiel et diversifié, et une partie de cela est due à la stabilité qu'OMERS fournit », explique Sari. « Nous sommes grandement réconfortés par le fait qu'OMERS est un régime de retraite ayant une base financière solide. »

Sari dit que, en général, il est un citoyen engagé. « Une partie de la motivation d'être engagé avec OMERS est que je comprends ce que ce régime de retraite signifie. Je comprends son importance. Je comprends son coût. Plus important encore, je comprends les dividendes que le régime paiera à la retraite; voilà ce qui explique mon engagement accru quant au régime. »

« En outre, le fait que je suis responsable de l'administration du régime ajoute un niveau supplémentaire d'engagement », affirme Sari. « Je me sens connecté à la famille OMERS et les relations que j'ai cultivées au fil des ans avec l'équipe d'OMERS sont d'une grande valeur pour moi. »

En tant qu'administrateur, Sari aide avec la préparation de la déclaration annuelle au moyen du formulaire électronique 119 et le traitement des rachats. Il dit que le « soutien fourni par l'équipe d'OMERS tout au long du processus de déclaration au moyen du formulaire 119 a été inestimable ». En ce qui concerne les secteurs d'intérêt particulier, il aimerait qu'OMERS passe à la déclaration des rapports basés sur la paie et améliore le processus de rachat qui peut être laborieux pour les employeurs.

Nous continuerons à collaborer avec les administrateurs, comme Sari, afin d'améliorer continuellement nos processus et de nous assurer que notre régime est facile à administrer aujourd'hui et à l'avenir.

Faits saillants de la séance d'information printanière 2015 d'OMERS

Un des faits saillants de l'année chez OMERS est notre séance annuelle d'information printanière. C'est l'occasion pour les employeurs, les intervenants et les participants de se rencontrer, d'échanger des idées et parler du régime. Cette année, la réunion a eu lieu le 13 avril au Palais des congrès du Toronto métropolitain. Les cadres dirigeants d'OMERS ont examiné les réalisations de 2014 et présenté les défis et les occasions à venir.

Les présentateurs étaient les suivants :

- George Cooke, président du conseil d'administration de la Société d'administration d'OMERS
- Michael Latimer, président-directeur général, Société d'administration d'OMERS
- Jonathan Simmons, chef de la direction financière, Société d'administration d'OMERS
- Marianne Love et Brian O'Keefe, coprésidents, Société de promotion d'OMERS
- Warren Bell, chef de l'exploitation et des services de retraite, Société d'administration d'OMERS

Voici les faits saillants des présentations :

- **Amélioration du coefficient de capitalisation pour le régime principal**, allant de **88,2 %** en 2013 à **90,8 %**
- **Solide rendement en 2014** – taux de rendement net de 10,0 %
- **Priorités du PDG** – améliorer les résultats de placement pour gagner des rendements cohérents à long terme, et aligner les ressources de façon à positionner les bonnes personnes avec les bonnes compétences aux bons postes
- **Plan stratégique conjoint de la Société d'administration d'OMERS et de la Société de promotion d'OMERS** – collaborer pour définir les priorités et fournir un plan stratégique conjoint en 2015
- **L'importance de la diversification pour améliorer les rendements et équilibrer les risques** – les placements d'OMERS sont diversifiés par région, secteur économique, exposition au risque, classe d'actifs et flux de revenu
- **Nouvelles de la Société de promotion d'OMERS** – aucun changement au taux de cotisation ou de prestation en 2015 et accent continu sur la viabilité du régime avec sa stratégie de gestion du financement
- **OMERS met l'accent sur le service à ses participants** – investir dans la technologie, s'associer avec nos employeurs et servir nos participants à toutes les étapes de leur vie.

Une discussion en groupe des chefs des placements d'OMERS : Blake Hutcheson, Real Estate and Strategic Investments; Michael Rolland, Private Markets; et Satish Rai, Public Markets. Le groupe a parlé de l'importance de la diversification, de travailler ensemble et d'investir là où nous avons l'expertise, des investissements en infrastructure à grande échelle et des investissements dans les marchés privés à plus petite échelle (ces deux types d'investissements jouent un rôle dans la réalisation de la promesse en matière de retraite), et des robustes antécédents d'Oxford en matière d'aménagement immobilier.

Lorsqu'on lui a demandé qu'elle est la chose la plus importante que le public doit retenir de la réunion, Michael Rolland a répondu : « Je comprends vraiment mon travail. Il s'agit de verser des rentes. » Satish Rai a rapidement ajouté : « Ma mère est bénéficiaire d'OMERS, et c'est une cliente difficile. »

La réunion a conclu avec une période de questions et de réponses. Les participants, les employeurs et les intervenants ont posé diverses questions. Les sujets abordés concernaient entre autres le rendement des placements d'OMERS, les investissements stratégiques et la participation des travailleurs à temps partiel dans le régime de retraite d'OMERS. Un participant a posé une question sur l'approche d'OMERS quant aux investissements écologiques. Dans sa réponse, Blake Hutchinson a mentionné l'engagement envers l'environnement de notre entreprise immobilière, Oxford Properties. Oxford Properties a obtenu de nombreux prix pour la durabilité, incluant la première place pour la durabilité dans la catégorie des immeubles de bureaux et de commerce de détail en Amérique du Nord pour la deuxième année consécutive.

[Affichez la séance d'information printanière complète](#)

Warren Bell, chef de l'exploitation d'OMERS, communique avec les employeurs

Chez OMERS, nous sommes très heureux que notre but soit à la fois simple et utile : fournir des rentes sûres et durables aux travailleurs de l'Ontario qui servent nos communautés. Il est extrêmement gratifiant de venir travailler chaque jour à un endroit où il existe un sentiment tangible de connexion pour aider à assurer la sécurité financière de centaines de milliers de personnes.

Pour réussir ce mandat, nous devons soutenir activement notre millier d'employeurs. Je reconnais que chaque employeur a ses propres échéanciers, priorités et limitations techniques, et que l'administration du régime d'OMERS ne constitue qu'un seul élément d'une lourde charge de travail. Voilà pourquoi il est si important pour nous d'être connectés, d'écouter les employeurs et de travailler ensemble pour simplifier les processus et améliorer les niveaux de service.

J'ai donné la priorité aux réunions périodiques avec les employeurs, les intervenants et les participants, et je suis résolu à continuer ainsi. Au cours des derniers mois, j'ai eu le plaisir de rencontrer certains d'entre vous et je me suis engagé dans des discussions très franches sur les bons points d'OMERS et sur ce que nous pouvons améliorer. Grâce à ces discussions, j'ai obtenu une rétroaction directe; vos points de vue seront utilisés pour aider à créer une feuille de route pour l'avenir.

Je suis tout à fait conscient que les décisions administratives que nous prenons chez OMERS vous touchent et affectent le travail que vous faites chaque jour. Pour moi, il est important d'avoir la concentration, la discipline et la responsabilisation dans tout ce que nous faisons, et d'être toujours à l'écoute de nos employeurs, intervenants et participants.

Une des façons dont nous pouvons nous améliorer est d'investir dans notre technologie. Il est essentiel de nous assurer que nous avons les bons outils en place pour servir nos participants à l'avenir. Le système que nous utilisons actuellement a 18 ans; il est temps pour nous de le moderniser. C'est un projet pluriannuel qui n'aura pas d'impact sur les employeurs jusqu'à la fin de 2017. À mesure que nous allons de l'avant, nous nous engagerons directement auprès des employeurs pour cette initiative, en partenariat avec chacun d'entre vous, pour concevoir un système qui ouvre la voie pour l'avenir.

En plus des réunions personnelles, ce bulletin d'information pour les employeurs est un forum important qui nous permet de partager des renseignements et je l'utiliserai pour communiquer directement avec vous. Je veux de vos nouvelles. Veuillez communiquer avec moi par courriel à client@omers.com pour me fournir de la rétroaction.

Warren Bell a été nommé chef de l'exploitation et des services de retraite d'OMERS en septembre 2014. Il occupait auparavant le poste de vice-président directeur et de chef des ressources humaines d'OMERS. Avant de se joindre à OMERS en 2010, il a détenu divers postes de direction dans les services des ressources humaines et de l'exploitation au cours de sa carrière montante de plus de 25 ans au sein du Groupe de la Banque TD.

Aidez-nous à aider vos participants à OMERS

Encouragez vos participants à OMERS à activer leur compte myOMERS. Ensemble, nous pouvons améliorer les niveaux de service, fournir à vos employés des renseignements faciles d'accès sur leur régime de retraite et économiser de l'argent de retraite.

myOMERS est un outil en ligne personnalisé de gestion de retraite, bénéficiant d'un accès sécurisé à l'information.

Sur myOMERS, les participants peuvent faire ce qui suit :

- Afficher les renseignements liés à leur retraite.
- Mettre à jour leurs coordonnées.
- Faire la transition à un abonnement électronique et recevoir des renseignements opportuns sur le régime de retraite, tout en réduisant l'utilisation de papier.
- Évaluer le revenu de retraite (régime de retraite d'OMERS, prestations gouvernementales et revenus d'épargne personnelle).
- Calculer un rachat.
- Gérer un compte CFS.

Plus tard cette année, nous établirons des partenariats avec les employeurs pour aider à promouvoir les inscriptions à myOMERS. Nous vous tiendrons au courant par des alertes électroniques et notre bulletin d'information.

Détachements : les bases

Vous nous avez demandé la façon dont un détachement affecte la rente d'un participant et votre déclaration d'OMERS.

Qu'est-ce qu'un détachement?

Un détachement se produit dans la situation suivante :

- Vous (un employeur OMERS) concluez un arrangement (généralement par écrit) avec un autre employeur pour que l'un de vos employés travaille pour ce dernier pendant une période de temps définie.
- À la fin de la période de temps définie, l'employé revient travailler pour vous.
- Au cours de la période, vous continuez à verser les gains normaux de l'employé et vous êtes remboursé par l'autre employeur.
- Vous continuez aussi à déduire les cotisations au RPC et à l'assurance-emploi, et à produire tous les feuillets d'impôt sur le revenu.

Essentiellement, vous demeurez l'employeur de l'employé pendant le détachement.

Qu'advient-il du régime de retraite d'OMERS d'un participant au cours d'un détachement?

Si l'employé est un participant d'OMERS :

- Le participant continue d'accumuler du service crédité dans le régime de retraite d'OMERS; et
- Vous continuez à déduire et à verser les cotisations au régime de retraite d'OMERS, et à déclarer les revenus et le service, comme si le participant travaillait encore pour vous.

Tout salaire que le participant reçoit directement de l'autre employeur est exclu de ses gains cotisables.

Exemple

- Simon est l'un de vos employés permanents à temps plein et participant au régime de retraite d'OMERS. Ses gains annuels cotisables s'élèvent à 75 000 \$.
- Simon a été détaché auprès d'un autre employeur pendant un an. En vertu des conditions d'un accord écrit, il est considéré comme votre employé et vous devez payer les gains cotisables normaux de Simon pour l'année.

Pendant le détachement, vous continuerez à faire ce qui suit :

- Déduire les cotisations au régime de retraite d'OMERS en fonction des gains cotisables annuels de 75 000 \$ de l'employé.
- Déclarer les renseignements du participant au régime de retraite d'OMERS, par exemple : les revenus, le service et les facteurs d'équivalence.

Que fait-on si l'autre employeur participe à OMERS?

L'autre employeur ne doit pas inscrire Simon au régime de retraite d'OMERS, puisque vous êtes l'employeur officiel couvrant la participation de Simon au régime de retraite d'OMERS.

Que fait-on si l'arrangement nécessite que l'autre employeur paye Simon; c'est-à-dire que le salaire de Simon n'est pas payé par vous?

Dans ce cas, l'arrangement est un congé. Il ne s'agit pas d'un détachement aux fins d'OMERS. Consultez la section 11, « Périodes de congé » du [Manuel d'administration pour les employeurs](#) et, si l'autre employeur fait partie d'OMERS, consultez la section 2.1.4, « Double adhésion ».

Avez-vous des questions sur les détachements, incluant les variations du scénario ci-dessus?

Communiquez avec le Service à la clientèle d'OMERS.

Offrir l'adhésion à OMERS aux employés

Avez-vous des employés autres que permanents à temps plein qui ne sont pas inscrits au régime d'OMERS comme condition d'emploi? Saviez-vous que vous devez offrir l'adhésion à ces employés dès que vous savez qu'ils deviennent admissibles?

Lorsque l'adhésion n'est pas offerte, une période d'omission peut en découler, ce qui peut être coûteux pour les employeurs. L'employeur paie sa part des cotisations non versées, plus les intérêts courus sur les cotisations patronales et des employés.

Un emploi précédent à temps plein ou à temps partiel avec un autre employeur d'OMERS pourrait aider ces employés à devenir admissibles. Ils peuvent même être admissibles dès l'embauche. Dans le cadre de votre processus d'embauche, vous devriez poser des questions aux nouveaux employés sur leur emploi précédent à temps plein ou à temps partiel auprès d'un autre employeur d'OMERS et documenter leur réponse.

Nous avons créé de nouveaux outils, notamment une brochure et une affiche pour encourager vos nouveaux employés à vous le signaler si leur emploi précédent était auprès d'un autre employeur d'OMERS. Nous avons besoin de votre aide pour faire en sorte que ces communications sont facilement accessibles à vos employés.

- **Brochure pour les nouveaux employés**
[Anglais](#) | [Français](#)
- **Affiche pour l'éducation et la sensibilisation continue**
[Anglais](#) | [Français](#)

Apprenez-en plus sur [l'offre de l'adhésion à OMERS](#). Vous pouvez imprimer des copies de l'affiche et de la brochure pour les nouveaux employés. Il y a un lien vers une liste des employeurs d'OMERS si l'employé doit confirmer que son employeur précédent était un employeur d'OMERS.

Si vous avez des questions concernant l'offre de l'adhésion, consultez la section 6 du [Manuel d'administration pour les employeurs d'OMERS](#) ou communiquez avec le [Service à la clientèle](#)

Travailler ensemble pour protéger les renseignements personnels des participants

OMERS et les employeurs travaillent ensemble pour administrer le régime de retraite d'OMERS et tenir la promesse en matière de retraite. Ils doivent également collaborer en prenant des mesures pour toujours protéger les renseignements personnels des participants.

Les employeurs devraient toujours tenir compte de ce qui suit :

- L'information sur l'adhésion qu'OMERS fournit par l'entremise de l'accès électronique (e-access), des rapports aux participants ou d'autres médias sert à **l'administration du régime de retraite d'OMERS** seulement; et
- Si vous utilisez cette information à d'autres fins, vous devez obtenir le consentement du participant.

Nous entendons régulièrement les employeurs mentionnant la nécessité d'avoir des outils robustes et l'accès à de l'information regroupée pour aider à l'administration du régime et se préparer de manière proactive pour l'avenir.

Nous examinons actuellement les contrôles, les processus et les pratiques exemplaires de sécurité existants pour nous aider à continuer à fournir aux employeurs les informations dont ils ont besoin tout en assurant la protection des renseignements personnels des participants. Cela peut inclure des changements aux contrôles de sécurité de l'accès électronique (e-access) et à d'autres processus. Tout changement sera communiqué par alerte électronique (e-alert), dans le *Journal des employeurs*, ainsi que lors des discussions en cours avec les employeurs.

Tout comme vous, nous prenons au sérieux la protection de la vie privée. En travaillant ensemble, nous pouvons nous assurer que nous traitons toutes les informations avec suffisamment de transparence afin d'administrer le régime de manière efficace.

Questions et réponses

Quel est le moyen le plus facile de déclarer plusieurs périodes de congé à OMERS?

La soumission par lots à l'aide de l'accès électronique (e-access) est le moyen le plus rapide de déclarer plusieurs congés. Tout d'abord, vous compilez vos données sur les congés (« Import File Builder ») dans un seul fichier. Vous pouvez le faire manuellement à l'aide du générateur de fichiers d'importation ou demandez à votre service de la paie de générer automatiquement le fichier en utilisant les spécifications sur e-access. Ensuite, vous importez le fichier dans e-access, qui génère les demandes individuelles et vous permet de faire la soumission par lots.

Devrais-je soumettre l'information financière révisée en format papier dans un *Formulaire 143 – Demande de prestations du régime OMERS*?

Non, envoyez l'information par correspondance électronique (e-Correspondence). Aussi, lors de la soumission des renseignements révisés, confirmez *toute* l'information financière du participant (gains, facteur d'équivalence et service), même si un seul montant a changé.

Mises à jour et rappels de l'administration

Nouvelle option de choix anticipé autonome

Vous nous avez dit que l'option de choix anticipé du *Formulaire 143 – Demande de prestations du régime OMERS* devait être sur une page distincte. Nous vous avons écouté. Un formulaire 143 révisé est maintenant disponible sur omers.com. Il comprend une page d'option de choix anticipé autonome, qui peut être signée par le participant et soumise à OMERS séparément, même si vous n'êtes pas prêt à soumettre l'information financière.

Remarque : aucun changement n'a été apporté au formulaire électronique 143 sur l'accès électronique (e-access).

Maintenant, il est plus facile de désactiver un utilisateur de e-access

Si vous devez aviser OMERS que l'un de vos administrateurs n'a plus besoin de l'accès à e-access en raison, par exemple, d'une cessation d'emploi ou d'un changement de fonction d'emploi. Maintenant, vous pouvez utiliser le formulaire d'inscription à e-access. Le formulaire comprend maintenant un champ « **désactiver l'utilisateur** » (**disable user**), de sorte que vous n'avez plus besoin d'envoyer un courriel distinct ou d'appeler OMERS.

Important! Pour protéger les renseignements personnels des participants accessibles à l'aide de e-access, assurez-vous d'aviser OMERS *immédiatement* si quelqu'un n'a plus besoin de l'accès à e-access.

Mise à jour concernant la déclaration annuelle

Nous aimerions remercier les employeurs qui ont terminé de remplir le formulaire électronique 119 de déclaration annuelle 2014. Nous vous remercions de votre travail acharné.

En date du 19 mai 2015, 800 employeurs ont terminé de remplir leur déclaration annuelle et près de 175 000 relevés de rente ont été produits et distribués aux participants.

Grâce au processus de déclaration annuelle du formulaire électronique 119, les employeurs soumettent l'information financière et liée au service à OMERS de leurs participants pour l'année civile précédente. Nous devons avoir cette information à temps pour distribuer les relevés de rente des participants avant l'échéance du 30 juin imposée par *la Loi sur les régimes de retraite*.

Nous pouvons vous aider avec votre déclaration annuelle

OMERS offre les services de notre équipe de rapprochement des déclarations annuelles 119 pour vous aider avec les cas difficiles et votre déclaration. Notre équipe est composée des gens suivants :

- Des représentants du Service à la clientèle, qui peuvent vous aider par téléphone (composez le 416-369-2393 ou le 1-800-387-0813, sélectionnez l'option 3 pour les employeurs et l'option 2 pour le formulaire électronique 119);
- Des spécialistes de retraite qui traitent toutes les demandes de correspondance électronique; et
- Des spécialistes en éducation et en formation, qui peuvent vous aider quant à la formation globale liée au processus du formulaire électronique 119.

Communiquez avec nous du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h. Nous sommes là pour vous aider.

Remarques importantes :

- La période d'exemption d'intérêts a pris fin le 1^{er} mars 2015. Si vous avez un solde dû en raison de remises manquantes au cours de l'année civile 2014, votre organisation peut accumuler des charges d'intérêts.
- La date la plus importante est le 12 juin 2015. À cette date, nous commençons à générer les relevés de rente en suspens afin que nous puissions respecter la date limite du 30 juin. Si nous ne recevons pas vos données de 2014 au plus tard à cette date, les relevés de rente 2014 de vos participants seront basés sur les données de 2013.

Récit de déclaration annuelle réussie

Le travail acharné de la Commission scolaire du district de Toronto a porté des fruits. « Au cours des deux dernières années, nous avons terminé notre déclaration annuelle avant la date limite et nous sommes en voie de la rapprocher d'ici la fin du mois », explique Julie Oliva, gestionnaire de la rémunération, des avantages sociaux et de l'administration des retraites de la Commission scolaire du district de Toronto. « Autrefois, il fallait des mois pour faire le rapprochement de notre formulaire électronique 119. »

Julie dit que la clé de leur succès est la planification préalable et l'amélioration des processus. En partenariat avec le personnel d'OMERS, ils ont réussi à déterminer les problèmes qui créaient des exceptions sur le formulaire électronique 119. « Nous avons amélioré nos processus et nous continuons de les améliorer de manière à pouvoir prévoir ce qui doit être effectué afin de réaliser nos objectifs », dit Julie.

Conférence printanière des employeurs d'OMERS

Tenue le 21 avril dernier à London, en Ontario, la conférence printanière des employeurs d'OMERS était notre plus grande à ce jour, et est une grande réussite. Environ 350 administrateurs y ont assisté; 120 d'entre eux ont participé en personne et les 230 autres y ont participé au moyen d'une connexion webinaire. Nous tenons à remercier tous les participants d'avoir pris le temps d'assister, d'apprendre et de parler avec nous. En écoutant vos commentaires, vos idées et vos suggestions, nous sommes en mesure d'améliorer continuellement nos services et nos processus, pour aider à faciliter vos interactions avec nous le plus possible.

Les participants nous ont dit qu'en plus de la variété et de l'étendue du contenu couvert lors de la conférence, ils apprécient vraiment la possibilité d'établir un contact et d'échanger avec d'autres administrateurs d'employeurs pour discuter d'un vaste éventail de sujets, et non seulement de l'administration des rentes d'OMERS. Vous nous avez également dit que vous aimez pouvoir associer des visages au nom des membres du personnel du Service à la clientèle d'OMERS avec qui vous traitez régulièrement au téléphone.

Ce fut la première fois où nous avons intégré la participation par webinaire; nous sommes donc reconnaissants de votre patience pendant que nous cherchons à améliorer la qualité du son en vue de la conférence automnale. Nous sommes impatients de recevoir vos commentaires sur les sujets que vous aimeriez voir aborder à cette occasion. N'hésitez pas à soumettre vos suggestions par courriel à client@omers.com. Nous espérons avoir de vos nouvelles!

Gains cotisables : examinez périodiquement vos « inclusions » et vos « exclusions »

Les pratiques de rémunération varient grandement d'un employeur à l'autre, et il n'est pas toujours facile de déterminer les types de rémunération à inclure ou à exclure des gains cotisables d'OMERS.

Pour vous assurer de déduire les cotisations d'OMERS des bons types de rémunérations, nous vous recommandons d'examiner périodiquement les types de rémunération et d'avantages imposables que vous incluez et excluez des gains cotisables d'OMERS. Si vous avez un doute :

- Consultez le Manuel d'administration pour les employeurs pour les principes généraux et une liste des types de rémunérations actuelles à inclure et à exclure des gains cotisables.
- Si le type de rémunération ne figure pas dans le manuel ou si vous avez des questions sur les gains cotisables, veuillez les vérifier auprès d'OMERS.

Rester à jour facilitera votre tâche

Inscrivez-vous à un webinaire à venir.



En cas de divergence entre les renseignements qui figurent dans ce journal et la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi de 2006 sur OMERS ») et le texte du régime, la Loi de 2006 sur OMERS et le texte du régime prévalent.

1, avenue University
Bureau 400
Toronto, ON M5J 2P1

416-369-2444
1-800-387-0813

www.omers.com
employer@omers.com